

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - C.C.A.S.

### Compte rendu de la réunion du 30 Octobre 2025

Présents : Hélène GARCIER-RICHAUD, Annabelle AUTRIC, Valérie BARDINI, Denise BOERI, Jacques-Emmanuel GUENET, Odile LELEU, Brigitte PRÉVOT et Agnès SORDET (absent : Daniel JEAN).

La séance est ouverte à 18h00. Mme Hélène GARCIER-RICHAUD a donné lecture du compte-rendu de la réunion du 29.09.2025, qui est approuvé (aucune rectification n'a été demandée).

#### ⇒ ORDRE DU JOUR :

##### • Repas des Anciens :

Le devis du même traiteur que l'an passé a été approuvé (25 € par personne).

Le repas étant prévu **Dimanche 7 Décembre 2025**, compte tenu du bref délai pour confirmer le nombre de personnes présentes, les invitations vont être envoyées dès que possible.

##### • Colis de Noël :

Pour celles et ceux qui ne participent pas à ce repas, les membres du CCAS se chargeront de l'achat des produits (des devis vont être demandés) et de la confection des colis.

Que ce soit pour le repas ou pour les colis, les invitations seront faites le 03 Novembre 2025 au plus tard, pour être distribuées rapidement car les inscriptions seront arrêtées le 17 Novembre 2025.

##### • Aide exceptionnelle accordée :

Mme la Présidente informe les membres présents qu'une aide exceptionnelle pour le paiement de frais d'internat, a été demandée par une habitante de la Commune qui rencontre des difficultés financières passagères. Elle propose de lui accorder une aide partielle immédiate en attendant que cette personne contacte l'assistante sociale du lycée. Un versement complémentaire pourra être fait si elle n'obtient pas d'aide supplémentaire (lycée, département...). Cette proposition, après discussion est acceptée à l'unanimité.

#### ⇒ Questions et informations diverses :

- **Aide au sport :** Cette aide de **25,00 €**, instaurée pour encourager les jeunes à pratiquer une activité sportive, culturelle ou musicale, est reconduite. Pour en bénéficier, il faut :

- être domicilié sur la Commune (depuis au moins 3 mois),
- être âgé au maximum de 18 ans,
- et justifier de l'adhésion à un club de sport, culturel ou musical (attestation à fournir).

Elle sera versée sur dossier, au printemps 2026, après le vote du budget.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.*